PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf février deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués
En exercice : 27
Présents (mini 9) : 13

Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 17
Exprimées par pouvoirs : 18
Total (mini 19) : 35

Quorum atteint

Délégué·es présents·es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix chacun)
Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix chacun)
Pierre COMBES, Corinne MOULIN

9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Lionel TARDY.

Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :

Nicolas DARAGON à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Agnès ROSSI à Pierre COMBES, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX, Danielle TOUCHE à Corinne MOULIN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Christelle RUYSSCHAERT à Kevin QUEYREL, Philippe CAHN à Éric RICHARD, Roland PEYRON à Pascale ROCHAS, Yann TRACOL à Michel ROLLAND, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Jean-Jacques MONPEYSSEN à Lionel TARDY.

Délégué excusé : Sébastien BERNARD

****

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Jean-Christophe CAMP est nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE	
Introduction – Mot d'accueil de la Présidente	Page 2
Inscription dans les commissions thématiques : dérogation à l'article 8 du règlement intérieur	Page 2
Valorisation et réhabilitation patrimoniale – Mission d'assistance du Parc auprès des communes –Bilan des interventions 2022 et programme d'intervention 2023	Page 2
Ingénierie paysagère - Cadrage et orientations des missions - Programme Avenir Montagne Ingénierie	Page 7
Lavande et tilleul, c'est naturel ! La coopération au service de deux filières emblématiques des Baronnies provençales – redéfinition du projet et du plan de financement (programme LEADER Une Autre Provence 2015-2022)	Page 9
Résidence interParcs Provence-Alpes-Côte d'Azur – Terres de légendes – principes et budget prévisionnel	Page 10
Mission d'archivage – Partenariat et conventionnement avec les archives départementales de la Drôme	Page 11
Remboursement des frais de déplacement des présidents de commissions thématiques	Page 12
Liste des adhésions à des organismes extérieurs pour 2023 : ADEM, EducAlpes, réseau ALPARC, 27e région, CAUE 05	Page 12
Remerciements	Page 12
Signatures	Page 13

Introduction – Mot d'accueil de la Présidente

La Présidente accueille les membres du Bureau et les remercie de leur présence. Elle précise que l'organisation de cette séance a été facilitée par des réponses exhaustives des membres du Bureau quant à leur présence. Elle salue cet état de fait et remercie chacun·e

La Présidente donne ensuite lecture des procurations et la liste des excusés.

Les comptes-rendus des Bureaux syndicaux des 6 et 20 janvier 2023 sont validés à l'unanimité.

Inscription dans les commissions thématiques : dérogation à l'article 8 du règlement intérieur

La délibération est reportée en séance avec l'accord unanime de l'assemblée.

Valorisation et réhabilitation patrimoniale – Mission d'assistance du Parc auprès des communes – Bilan des interventions 2022 et programme d'intervention 2023 (délibération n°2023-04-02)

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	14 000 € (Valorisation du temps de travail du chargé de mission culture et patrimoine)
Investissement	

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	14 000 €	0 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales conduit de nombreuses actions de valorisation de son territoire. Ces actions visent à proposer aux habitants et aux visiteurs une découverte différente de ses patrimoines et de ses paysages.

De leur côté, nombre de communes souhaitent engager des actions qui permettent la réhabilitation ou font la promotion de leurs patrimoines. Ces actions concernent la mise en place de sentiers ou d'itinéraires de découverte de villages, la présentation de monuments, l'édition de guides ou de pages sur leur site internet. En fonction des projets et des aides envisageables, elles peuvent bénéficier d'aides financières des Départements ou des Régions.

Par délibérations 2020-08-05 du 19 novembre 2020, n° 2020-09-06 du 9 décembre 2020 et n° 2022-03-03 du 23 février 2022, la Parc a délibéré sur ce cadre d'intervention annuellement mis à jour afin d'accompagner les communes du Parc dans leurs projets patrimoniaux. 26 opérations ont été concernées pour l'année 2022 au titre des actions de restauration et 5 opérations au titre de la valorisation.

Bilan de l'activité 2022 :

Projet	Avancement	Nb de jours passés en 2022	Estimation du nombre de jours à passer sur ces projets en 2023
Volet Réhabilitation / Restauration 2022			
Benivay-Ollon, chapelle Notre-Dame de Tirtempli	Elaboration du programme architectural, recherches historiques, choix de l'architecte, suivi du diagnostic	3	2,5
La Charce : restauration du château inscrit monument historique	Choix de l'architecte, aide à la recherche de financements, suivi de l'étude de diagnostic	1,5	2
Etoile Saint-Cyrice : restauration de l'église inscrite monument historique	Aide à la recherche de financements, suivi des travaux	1,5	2
Garde-Colombe : restauration des abords de l'église Notre-Dame de Nazareth de Lagrand (classée monument historique)	Accompagnement technique, aide à la recherche de financements	0	0,5
Laborel, restauration du mobilier	Suivi du projet en lien avec le Département et l'association	0,5	0,5
Laragne Montéglin : ancien village d'Arzeliers	Procédure d'instruction d'une demande de protection au titre des monuments historiques, mise en place d'un stage de restauration d'une maison en maçonnerie au mortier de plâtre, suivi chantiers	0,5	1,5
Laragne-Montéglin : restauration des baies de l'église St Martin	Suivi global du projet, aide à la recherche de financement	0,5	0,5
Laragne-Montéglin : ancienne chapelle du Centre Hospitalier	Protection au titre des monuments historiques, recherche	3	3

Buëch-Durance, chapelle de l'hôpital	documentaire, recherches de financements, choix de l'architecte		
Mirabel aux Baronnies : aménagement des abords de la chapelle du Calvaire	Aide à la définition du projet, suivi projet	0,5	1
Mollans sur Ouvèze : restauration de la chapelle des Pénitents	Suivi du diagnostic architectural	0,5	0,5
Montbrun les Bains : restauration de la tour-beffroi	Relations avec l'Etat, aide recherche de financements, suivi projet	0,5	1,5
Montfroc : restauration de l'église Saint-Clair	Suivi du chantier, mobilier, financements, inauguration, opération terminée en 2022	0,5	0
Orpierre : restauration de l'ancien lavoir	Suivi du projet, relations avec la Région, opération terminée en 2022	0,5	0
Ribeyret : projet de restauration de l'église	Aide à la définition du projet	0	Variable en fonction du projet de la commune qui n'est pas encore précisé
La Roche sur le Buis : Musée Fortuné-Layraud	Aide à la recherche de prestataire, rédaction d'un cahier des charges, suivi de la mise en place de la muséographie et scénographie	0,5	1,5
Rochebrune : église Saint-Michel et vestiges du château	Aide à la sélection de l'architecte, accompagnement de l'étude de diagnostic, aide à la recherche de financements, suivi du projet	0,5	1
Rosans : restauration du donjon, inscrit monument historique	Choix de l'architecte, suivi du diagnostic, aide à la recherche de financements	2,5	2,5
Saint-Ferréol-Trente-Pas : restauration du mobilier et de l'intérieur de l'église	Aide à la recherche de financements, suivi du projet assuré par le Département de la Drôme à partir de 2021	0,5	0
Saint-May : restauration d'un mur en en pierre sèche dans le village et abords du cimetière et de la fontaine du village	Définition du projet en lien avec le Département et l'UDAP de la Drôme, aide à l'écriture d'un cahier des charges, aide à la recherche de financements	1,5	1
Saint Sauveur Gouvernet : restauration de la chapelle de La Bâtie-Verdun	Aide à la recherche de financements à la suite de l'étude de diagnostic, suivi du projet, aide à la recherche de financements	0,5	1
Le Saix : restauration de l'ancienne école	Recherche de financements au titre du plan concerté de valorisation Parc-Région SUD, suivi du projet, opération terminée en 2022	0,5	0
Serres : restauration de la façade de l'hôtel de ville	Suivi du projet, opération terminée en 2022.	0,5	0

Val-Buëch-Méouge : restauration de l'église Notre-Dame	Accompagnement de la commune pour les démarches en direction de la CRMH et de la Conservation Départementale des Antiquités et Objets d'Arts	0,5	0,5
Val-Buëch-Méouge : restauration du lavoir du hameau de Pomet et signalétique	Définition du projet, recherche de financements, aide à l'écriture des textes pour la signalétique	1	0,5
Vercoiran : chapelle Notre-Dame d'Autanne	Analyse de la situation, suivi du projet en fonction de l'opportunité de travaux	0,5	0
Vesc : église Saint-Pierre	Aide à la rédaction du cahier des charges pour la consultation des architectes, suivi du projet, conférence sur l'église	2	1,5
Villeperdrix, restauration du pont romain	Recherche de financements, suivi du projet	1	1
Villeperdrix : restauration des abords de l'ancienne fontaine du village	Définition du projet, aide à la recherche de financements, suivi du projet (fin 2022)	1	0,5
Bilan 2022-2023 volet restauration		**26**	**26,5**

Valorisation patrimoniale			
La Bâtie Montsaléon, signalétique du site de Mons Seleucus (maitrise ouvrage Parc)	Cahier des charges pour la consultation, recherche de financements, réunions	3,5	5
Châteauneuf de Bordette, église Saint-Pierre	Aide à l'écriture de panneaux	1	0,5
Cornillon sur l'Oule : signalétique patrimoniale	Rédaction de textes et élaboration d'illustrations	0,5	0
Méreuil, informations historiques pour le site internet	Recherches historiques, écriture de textes, recherche d'illustrations	0,5	2
Mérindol-les-Oliviers : réaménagement d'un sentier de découverte de l'ancien village	Définition du projet, recherches historiques, écriture de textes, aide à la consultation de prestataires, lien avec le CD 26	1,5	4
Bilan 2022-2023 volet valorisation		**7**	**11,5**

Total de nombre de jours prévus en 2023 (sur opérations reconduites) **Volets réhabilitation / restauration et valorisation patrimoniale**	**38 jours**

L'accompagnement apporté par Alexandre Vernin représente un temps de travail équivalent à 8 250 € au profit des communes pour l'année 2022. Ce soutien d'ingénierie leur a notamment permis de débloquer des financements décisifs pour leurs projets.

Pour l'année 2023, 8 communes ont fait part récemment de demandes d'assistance au titre de la restauration et de la valorisation de leurs patrimoines, pour un total estimé de 18,5 jours :

PROJET	Nbre de jours prévisionnel
Chabestan, restauration d'une ancienne tuilerie (aide à la recherche de financement et à la formalisation du projet)	2

L'Epine, restauration d'un lavoir (aide à la recherche de financement, suivi des travaux)	2
Le Saix, abbaye de Clausonne : restauration des maçonnerie et archéologie programmée, (accompagnement technique, recherches historiques, aide à la recherche de financements)	2
Orpierre : restauration de la passerelle-aqueduc de l'Adoux (aide à la recherche de financements, à la consultation, recherches historiques déjà réalisées dans le cadre de l'inventaire)	2
Serres : études de diagnostic pour la restauration de l'église Saint-Arey et de la chapelle Notre-Dame de Bon Secours (recherche de financements, suivi de l'étude)	2
Val d'Oule : tour de Bruis et maison Sylvestre (projet de restauration, accompagnement de la phase de diagnostic, recherches historiques, recherche d'un architecte, aide au financement de l'étude)	4
Val-Buëch-Méouge : restauration de la fontaine d'Antonaves (aide à la recherche de financement, suivi du projet)	1,5
Verclause, restauration de la tour du vieux village : recherches historiques, rédaction d'un cahier des charges pour un architecte, sélection, recherche de financement pour le diagnostic	3
Total	**18,5 jours**

Chacun de ces projets vise à préserver un patrimoine monumental et paysager. Ils concernent aussi des lieux emblématiques du territoire des Baronnies provençales (gorges, sites et villages remarquables, parfois repérés au plan de Parc).

Compte tenu de l'intérêt de ces projets, il est proposé de donner une suite favorable à ces demandes d'accompagnement, qui, en plus des projets déjà engagés, constituent le programme d'intervention du Parc pour l'année 2023. Il sera demandé aux communes de faire apparaitre l'aide du Parc dans le cadre de leurs actions de communication sur les projets. Cette mission d'assistance sera mise en œuvre dans le cadre de convention d'assistance.

Délibération

- Vu les articles L333-1 et L333-3 du code de l'environnement qui fait du Parc naturel régional un partenaire privilégié des collectivités qui en sont membres
- Vu les délibérations 2020-08-05 du 19 novembre 2020, n° 2020-09-06 du 9 décembre 2020 et n° 2022-03-03 du 23 février 2022 fixant le cadre d'intervention de la mission d'assistance du Parc auprès des communes sur la valorisation et la réhabilitation patrimoniale.
- Considérant la charte du Parc naturel régional et en particulier les mesures 1-4-2 « renouveler l'approche des patrimoines paysagers caractéristiques des Baronnies provençales »et 1-4-3 « partager la connaissance des patrimoines immatériels culturels associés aux usages du territoire »
- Considérant la demande des communes de Chabestan, l'Epine, Orpierre, Serres, Val-Buëch-Méouge, Val d'Oule et Verclause, ainsi que l'association des Amis de l'abbaye de Clausonne (Le Saix) ;
- Considérant que le programme d'intervention d'appui à la valorisation et la réhabilitation des programmes culturels de ne doit pas excéder 75 jours / an sur le temps de travail du chargé de mission culture et patrimoines ;
- Considérant que le programme d'intervention 2023 représente 56,5 jours estimés de travail annuel ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de donner une réponse favorable à la demande d''assistance en matière de restauration et de valorisation du patrimoine des communes de Chabestan, l'Epine, Orpierre, Serres, Val d'Oule, Val Buëch Méouge, Verclause et l'association des Amis de l'abbaye de Clausonne (Le Saix)

- **Arrête** la liste des communes pour lesquelles le Parc apportera son appui dans ce domaine en 2023 : La Bâtie-Montsaléon, Bénivay-Ollon, Chabestan, La Charce, Châteauneuf-de-Bordette, Cornillon-sur-l'Oule, l'Epine, Etoile-Saint-Cyrice, Garde-Colombe, Laborel,

Laragne-Montéglin, Mérindol-les-Oliviers, Méreuil ; Mirabel-aux-Baronnies, Mollans-sur-Ouvèze, Montbrun-les-Bains, La Roche-sur-le-Buis, Orpierre, Rochebrune, Ribeyret, Rosans, Le Saix, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Saint-May, Saint-Sauveur-Gouvernet, Serres, Val-Buëch-Méouge, Val d'Oule, Verclause, Vercoiran, Vesc et Villeperdrix

- **Dit** que ces interventions feront l'objet d'une convention encadrant la mission d'assistance-conseil en matière de restauration / réhabilitation du patrimoine ; cadre déjà délibéré en 2020
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Ingénierie paysagère - Cadrage et orientations des missions - Programme Avenir Montagne Ingénierie (délibération n°2023-04-03)

La note de cadrage méthodologique est annexée au présent procès-verbal

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024	2025
Fonctionnement	15 000 €	50 000 €	50 000 €
Investissement	--	--	--

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes subventions ADEME 80 %
	115 000 €	92 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Afin d'anticiper et de choisir plutôt que de subir l'avenir de ses paysages, le Parc souhaite mener une stratégie paysagère et construire les paysages de demain, habitables et adaptés aux enjeux futurs. Cette stratégie à visée opérationnelle permettra :

- D'approfondir la connaissance des paysages des Baronnies provençales et de leurs dynamiques, connaissance nécessaire à l'évaluation ultérieure de la Charte ;
- De faire converger les objectifs des aménagements projetés par les collectivités dans une trajectoire cohérente de transition désirée ;
- De définir des objectifs de qualité paysagère, garants des valeurs paysagères portées par les habitants et acteurs du territoire et de l'habitabilité du territoire, qui guideront la définition et la mise en œuvre des projets sur le territoire, notamment dans un contexte règlementaire national qui devient facilitant pour des projets à fort impact paysager, comme l'agrivoltaïsme par exemple.

Pour rappel, cette stratégie s'inscrit dans le cadre du programme Avenir Montagne ingénierie, dispositif visant à soutenir des besoins d'ingénierie des collectivités territoriales dans le but d'accélérer les démarches de transition et d'adaptation au changement climatique sur les territoires de Montagne.

La Présidente propose,

- D'élaborer une stratégie paysagère via une approche opérationnelle expérimentale, participative et territorialisée. Elle vise à outiller le Parc en matière d'actions paysagères, notamment avec des scenarios partagés de transition climatique, énergétique et paysagère du territoire. Les étapes de cette démarche ainsi que ces orientations sont présentées dans l'annexe ci-jointe ;
- D'élaborer cette stratégie via le dispositif « plan de paysage », pilier de la politique des paysages française (méthodologie précisée en annexe) et de répondre pour cela à l'appel à projet 2023 « plan de paysage avec volet transition énergétique » lancé par le ministère de la transition écologique

conjointement avec l'ADEME, pour une participation allant de 70 à 80 % plafonné à 100 000 €. D'autres financements complémentaires seront recherchés ;

- De répartir en conséquence, pour l'année 2023, les missions de la chargée de mission Aménagement et Paysages comme suit :

Pilotage de la stratégie paysagère via le « plan de paysage pour la résilience et la transition » et le programme Avenir Montagne et structuration de l'ingénierie paysagère	0,40 ETP
Pilotage des projets structurants dans la diversification touristique telle que notamment la valorisation des cols des Baronnies provençales, des plans d'eau	0,40 ETP
Mise à disposition des communes et des socio-professionnels d'une ingénierie paysagère dans l'accompagnement de leurs projets d'aménagement ou d'urbanisme	0,20 ETP

Un bilan annuel de l'ingénierie paysagère à disposition des communes sera présenté.

Discussion

L'assemblée demande des précisions sur la démarche, si ce sont des fiches actions ou des fiches de doctrine qui seront mises en place. La Directrice indique qu'il s'agira principalement d'actions opérationnelles telles que les aménagements de cols, mais pour que le Parc se positionne sur certains projets, cette stratégie pourra avoir un usage plus référentiel, afin de donner un cadre d'actions à suivre.
Certains élus et maires ont déjà sollicité le Parc pour avis et accompagnement, notamment pour les entrées de village. Il est précisé que le rôle du Parc n'est pas d'uniformiser les communes en terme d'aménagement, mais d'émettre des préconisations et de les accompagner dans leur mise en œuvre.
Pour prioriser les différentes demandes, une démarche collective sera animée par le Parc pour faire émerger les enjeux partagés, qui aboutiront sur des projets partagés à mettre en place.

Fabienne Méline, chargée de mission Aménagement et Paysages, précise ce qu'est un plan de paysage (cf. note de cadrage)
L'assemblée demande quel temps pourra être consacré à la sollicitation d'un maire, car au-delà de la proposition de service, ce temps accordé pourrait être considéré comme une prestation, et donc demander une participation financière.
Attention également à ne pas interférer avec le travail du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement et viser une complémentarité. Le Parc doit conserver sa plue-value en matière de Paysage.

Délibération :

- Vu la convention européenne du paysage qui définit les politiques publiques en matière de paysage ;
- Vu l'article R133-1 du code de l'environnement qui précise les missions des Parcs naturels ;
- Vu la loi relative à l'accélération de la transition énergétique ;
- Vu la délibération n°2022-04-03 du 21 mars 2022 « création de poste et engagement dans une prestation en appui des communes pour les projets d'aménagements « techniques »
- Considérant la convention d'adhésion au programme Avenir Montagne Ingénierie du 27 juin 2022 ;
- Considérant la charte du Parc et plus précisément ses orientations II.2 visant à « développer et promouvoir un tourisme durable qui s'inscrit dans le paysage et l'art de vivre le territoire » et III.4.2 visant à « aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** la stratégie paysagère et ses étapes de mise en œuvre telles que proposée en annexe
- **Décide** de répondre à l'appel à projet « Plan de paysage, volet transition énergétique » porté par l'Etat et l'ADEME ;
- **Valide** la mise à disposition de l'ingénierie paysagère auprès des communes du Parc dans la répartition proposée ;
- **Dit** que ces dispositions s'intègrent au programme Avenir Montagne ingénierie ;

- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Lavande et tilleul, c'est naturel ! La coopération au service de deux filières emblématiques des Baronnies provençales – redéfinition du projet et du plan de financement (programme LEADER Une Autre Provence 2015-2022) (délibération n°2023-04-04)

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024
Fonctionnement	4 625,22 €	2 943,33 €
Investissement		

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	37 843,27 €	30 274,72 €

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération n°2021-11-06 du 3 décembre 2021, le bureau syndical du Parc a approuvé un projet portant sur le financement d'actions de connaissance et de valorisation autour du tilleul et de la lavande.

Toutefois, il est apparu nécessaire de reconsidérer le projet au vu de plusieurs évolutions :

- L'émergence de la volonté de faire reconnaitre les « paysages olfactifs et poétiques de la lavande » au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce projet a abouti à suspendre le volet « lavande » du projet initial et à envisager une coopération entre différents Parcs naturels régionaux de la Région SUD dans le cadre de la programmation Leader
- L'élaboration d'un plan filière PPAM par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au sein duquel il sera possible de financer un certain nombre d'actions envisagées, notamment en termes de communication

Il est donc proposé de reprendre seulement certaines actions initialement prévues portant sur :

- L'animation de groupes de travail en continuité avec les groupes précédemment animés (autour de la ressource et de l'arbre, de la valorisation territoriale, des innovations possibles) ;
- L'innovation autour de l'aubier et de la poudre de feuille de tilleul ;
- La mise en place de journées de sensibilisation autour de la cueillette et de la taille du tilleul, afin d'attirer de nouveaux cueilleurs et, en lien avec des formations plus professionnalisantes menées par le CFPPA de Nyons ;
- L'accompagnement des professionnels de la filière afin de les inciter à se restructurer autour d'outils communs de promotion et de commercialisation, mais pour lesquels des financements spécifiques seront recherchés.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		**Recettes**	
Animation du dispositif (chargés de projet « innovation et prospective », chargé de mission « patrimoines culturels et culture »)	27 347,01 €	Europe (FEADER) Programme LEADER Une Autre Provence 2015-2022	24 219,70 €
Charges indirectes (15% masse salariale) et frais de déplacements (5% masse salariale)	5 469,40 €	Contrepartie nationale	6 054,92 €
Innovation autour de la poudre et de l'aubier de tilleul	3 776,86 €		7 568,65 €

Journées de sensibilisation	1 250,00 €	Parc naturel régional des Baronnies provençales (autofinancement)	
TOTAL	**37 843,27 €**	**TOTAL**	**37 843,27 €**

Délibération

- Vu la délibération du Bureau syndical n°2021-11-06 du 3 décembre 2021
- Considérant la charte du Parc naturel régional et en particulier les mesures 1-2-1 (expérimenter et innover pour conserver la lavande et les autres marqueurs territoriaux d'un paysage de senteurs et de saveurs), 1-4-3 (partager la connaissance des patrimoines immatériels culturels associés aux usages du territoire), 2-1-3 (construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée économique, sociale et environnementale)
- Considérant l'importance des productions de la filière PPAM, et notamment du tilleul en termes de caractérisation du territoire des Baronnies provençales,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le nouveau budget et le plan de financement prévisionnel de l'action
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Résidence interParcs Provence-Alpes-Côte d'Azur – Terres de légendes – principes et budget prévisionnel (délibération n°2024-04-05)

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024
Fonctionnement	1 875 €	1 875 €
Investissement		

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	18 750 €	15 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Depuis plusieurs années, le Parc a mis en place ou accompagne des résidences artistiques de création et de médiation sur son territoire, comme c'est le cas avec la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale ou en lien avec le Centre Hospitalier Buëch-Durance à Laragne-Montéglin. Une réflexion stratégique est en cours concernant la mise en place de ces résidences dans le cadre d'une stratégie territoriale et culturelle.

Dans le cadre des relations entre la Direction Régionale des Affaire Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région SUD-PACA, et las Parcs naturels régionaux de la Région SUD, il a été proposé de mettre en place et de financer des résidences artistiques d'action culturelle. Celles-ci se déclineront chaque année dans trois Parcs de la Région SUD au moins autour d'un thème commun, « Terres de légendes ». Cette thématique vise à permettre une appropriation des patrimoines immatériels du territoire en s'appuyant sur de nouvelles formes d'expression artistique. Ce travail se fera dans le cadre d'une démarche participative qui associera les habitants, jeunes ou moins jeunes, grâce à des ateliers animés par le ou les artistes retenus.

La durée de ces résidences sera, pour chacune, d'une dizaine de semaines, sur plusieurs séquences, entre mai 2023 à juin 2024. Un appel à candidature commun sera publié en février 2023 et les artistes pourront

candidater pour un ou plusieurs territoires. Il a été demandé que les artistes choisis puissent être issus des Régions SUD ou Auvergne-Rhône-Alpes. Un jury de sélection se réunira en mai 2023.

Pour des raisons matérielles, il est envisagé d'accueillir le ou les artistes au sein du Centre Hospitalier Buëch-Durance à Laragne-Montéglin tout en rayonnant dans la vallée du Buëch, en fonction de la proposition artistique et des lieux envisagés. Un travail sera fait de façon spécifique en direction des lycées et des MFR proches. Une restitution sera demandée à l'artiste ou aux équipes artistiques.
Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

<table>
<tr><th colspan="2">Dépenses (TTC)</th><th colspan="2">Recettes (TTC)</th></tr>
<tr><td>Indemnités du ou des artistes</td><td>10 000 €</td><td rowspan="2">Etat (Direction régionale des Affaires Culturelles PACA – action culturelle)</td><td rowspan="2">10 000 €</td></tr>
<tr><td>Matériel pour les ateliers</td><td>500 €</td></tr>
<tr><td>Interventions complémentaires</td><td>1 000 €</td><td rowspan="2">Région SUD</td><td rowspan="2">5 000 €</td></tr>
<tr><td>Frais déplacement lycées/MFR</td><td>1 000 €</td></tr>
<tr><td>Restitution/capitalisation</td><td>2 500 €</td><td rowspan="2">Parc naturel régional (autofinancement, valorisation de l'intervention des chargés de mission « patrimoines culturels et culture » et « éducation au territoire et à l'environnement »)</td><td rowspan="2">3 750 €</td></tr>
<tr><td>Coordination/animation</td><td>3 750 €</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>18 750 €</td><td></td><td>18 750 €</td></tr>
</table>

Délibération

- Considérant la charte du Parc, et les mesures 1-4-3 « partager la connaissance des patrimoines immatériels culturels associés aux usages du territoire », 3-3-1 « favoriser une répartition géographique et saisonnière des activités culturelles », 3-3-3 « soutenir des actions culturelles par et pour les jeunes »
- Considérant la Convention signée entre la Fédération des Parcs naturels régionaux et le ministère de la Culture pour 2022-2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le principe de l'opération et le budget prévisionnel
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Mission d'archivage – Partenariat et conventionnement avec les archives départementales de la Drôme (délibération n°2023-04-06)

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente rappelle que le syndicat mixte du Parc a fait appel aux services des archives départementales en 2022 pour le traitement du fond d'archives issu du syndicat d'aménagement des Baronnies, du syndicat mixte de préfiguration du Parc et de la période 2015-2020 du syndicat mixte du Parc.
Pour pérenniser ce travail de recollement, la Présidente propose de confier les archives du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales au service des archives départementales de la Drôme.

Pour cela, il est proposé de conventionner avec les archives départementales selon les modalités suivantes :

- Le dépôt est effectué annuellement, pour les dossiers clos. Il est de nature irrévocable
- Le syndicat mixte du Parc reste propriétaire de ses archives après dépôt
- Inscription du contenu des archives au sein d'un instrument de recherche détaillé
- Aucune élimination n'est effectuée dans le fond sans accord préalable du syndicat mixte

La convention présentée en annexe de la présente délibération sera établie pour une durée de 5 ans, avec tacite reconduction pour une durée équivalente.

Délibération :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier dans son article L.1421-1,
- Vu le Code du patrimoine, en particulier dans ses articles L.212-4 à 10 et L.212-33 ;
- Considérant que les archives sont des outils indispensables au fonctionnement de l'administration du syndicat mixte et qu'elles constituent sa mémoire ;
- Considérant que leur conservation pérenne et leur communication au public sont une obligation pour les établissements publics ;
- Considérant que le syndicat mixte, conformément à l'article L 212-6-1 du Code du patrimoine peut choisir :
    - de conserver ses archives en donnant toutes les conditions d'une bonne gestion (présence d'un professionnel pour la collecte et le traitement, conditions immobilières de conservation correctes, possibilité de consultation sécurisée et aisée pour les chercheurs) ;
    - de les confier à une des communes membres du syndicat mixte ;
    - de les confier au service départemental d'archives compétent.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** la convention annexée à la présente délibération ;
- **Décide** de confier les archives du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales aux archives départementales de la Drôme ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

Remboursement des frais de déplacement des présidents de commissions thématiques

La délibération est reportée au prochain Bureau syndical avec l'accord de l'assemblée.

Liste des adhésions à des organismes extérieurs pour 2023 : ADEM, EducAlpes, réseau ALPARC, 27e région, CAUE 05

La délibération est reportée au prochain Bureau syndical avec l'accord de l'assemblée.

Remerciements

La Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des élu.es présent.es ainsi que ses collaborateurs.

L'ordre du jour et les discussions étant épuisés, la Présidente lève la séance à 15h15.

Signatures

Nicole PELOUX
Présidente du Parc naturel régional
des Baronnies provençales :

Jean-Christophe CAMP
Secrétaire de séance :

Avenir Montagne Ingénierie

Structuration de l'ingénierie paysagère du Parc

Note de cadrage méthodologique

Vers un territoire résilient par l'entrée paysagère

1. CONTEXTE ET ENJEUX

♦ *Les paysages comme socle commun*

Les paysages des Baronnies provençales constituent la matrice qui relie les habitants à leur cadre de vie, dans des liens d'attachement multiples, mais aussi le socle de l'attractivité notamment touristique du territoire. Ils sont aussi le reflet des interactions entre l'humain et son milieu et ils rendent ainsi visibles les mutations en cours liées aux changements climatiques, socio-économiques ou culturels et leur convergence dans un même espace. Le paysage constitue une ressource qui se décline en de multiples champs : attractivité territoriale, santé, cadre de vie, activité touristique, alimentation, résilience environnementale, c'est un marqueur territorial de premier plan. La convention européenne (ratifiée en 2016) identifie le paysage comme « bien commun de la nation » et la responsabilité des collectivités d'en préserver la qualité.

La qualité, la diversité et les spécificités des paysages des Baronnies fondent en grande partie les enjeux du projet de territoire défini par la Charte du Parc et les enjeux de paysage se retrouvent de manière très transversale dans la plupart des mesures de la Charte, notamment :

I.1.2 Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité

I.1.4 Soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux notamment prendre en compte la préservation de la Nature ordinaire et de la biodiversité dans les projets d'aménagements de l'espace ainsi que dans la pratique et l'organisation des activités

I.2 Préserver les patrimoines agricoles et forestiers emblématiques

I.3.2 Valoriser l'eau comme ressource patrimoniale

I.4.2 Renouveler l'approche des patrimoines paysagers caractéristiques des Baronnies provençales

II.2.2 Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable

II.3.1 Structurer et qualifier l'offre de randonnées, concilier les différentes pratiques et attentes de randonnées avec la préservation des milieux naturels, de la faune de la flore et des paysages ; veiller à une cohabitation de tous les usagers de l'espace

III.1.2 Favoriser des projets d'aménagements cohérents et solidaires, assurer un aménagement équilibré du territoire, en confortant un réseau de bourgs et villages ruraux structurants et attractifs

III.3.1 Maîtriser la consommation foncière en accompagnant le développement d'un urbanisme rural

III.3.3 Expérimenter une politique de logement source de revitalisation conciliant identité architecturale et écoconstruction

III.4.2 Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage, notamment éviter la banalisation et l'artificialisation du territoire en préservant la diversité et la représentativité des paysages caractéristiques, veiller à l'inscription du patrimoine routier, des paysages et des patrimoines, dans la perspective de leur intérêt patrimonial

♦ *Les paysages comme horizon commun*

Cependant, dans un contexte où les effets du changement climatique s'accélèrent et s'observent de plus en plus dans le paysage, les mesures actuelles de la charte prennent insuffisamment en compte la question de la dynamique de ces paysages et des trajectoires d'évolution futures.

Afin d'anticiper et de choisir plutôt que de subir l'avenir de ses paysages, le Parc souhaite mener une stratégie paysagère et construire une vision partagée des paysages de demain, à la fois désirables et habitables et porteurs de résilience pour le territoire.

> *« Le paysage est certes reflet et dépôt des dégradations que lui inflige l'activité humaine ; mais néanmoins, dans le même temps, miroir d'aspirations, de pratiques et de désirs d'habilité du monde. » JM Besse. La nécessité du paysage. Editions Parenthèses.*

Il existe sur le territoire de nombreuses démarches, portées par le syndicat mixte du Parc ou par ses partenaires, qui contribuent aux enjeux de transition et d'adaptation. Cependant, ces démarches restent bien souvent sectorielles et leur convergence insuffisamment ou difficilement préhensible. Puisque le paysage « résulte de l'action de facteurs naturels et ou humains et de leur interrelation » (convention européenne du paysage), la qualité d'un paysage résulte et témoigne de la qualité de l'équilibre entre ces facteurs. Penser et structurer l'action paysagère sur un territoire c'est prendre en compte la combinaison des politiques publiques qui vont s'y imprimer. C'est un moyen de poser la question d'un horizon commun. La démarche paysagère peut ainsi être motrice de la transition écologique en l'abordant en termes d'imaginaires, de désirabilité, d'acceptabilité.

♦ *Approfondir la connaissance des dynamiques paysagères*

Il s'agit d'actualiser le diagnostic paysager qui a été réalisé en amont de l'élaboration de la Charte en 2009 et de caractériser les dynamiques paysagères à l'œuvre, notamment en identifiant les vulnérabilités liées au changement climatique et leurs combinaisons dans l'espace. Cette connaissance sera nécessaire à l'évaluation de la Charte sur les enjeux paysagers et sa future révision.

La connaissance des paysages, au-delà de la caractérisation des composantes de notre environnement et de leur interdépendance, permet d'appréhender les liens immatériels qui relient les populations humaines à leur cadre de vie, autrement dit l'espace vécu : liens affectifs, mémoriels, symboliques,

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

individuels ou collectifs. Cette dimension sociale est souvent oubliée des diagnostics paysagers et études d'impact, sa prise en compte est pourtant à la base de l'acceptabilité des projets.

La convention européenne du paysage identifie bien la dimension sociale et culturelle des paysages comme un élément à prendre en compte dans l'aménagement du territoire :

> *« (…) le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et que sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ».*

♦ *Construire une vision partagée des paysages de demain, mobilisatrice des dynamiques de transition*

Par sa méthode proche du terrain, son processus participatif et les outils de représentations visuelles qu'elle utilise, la démarche paysagère facilite la construction de scenarios du devenir des paysages et leurs appropriations par les acteurs du territoire. Elle constitue ainsi un précieux outils d'aide à la décision, à l'heure où il devient urgent de changer les regards et les modes de faire, urgent de faire converger les actions pour atténuer les effets du changement climatique et permettre au territoire de s'adapter.

La démarche paysagère est une démarche par nature transversale et décloisonnée qui facilite la prise en compte de l'interdépendance des enjeux et des vulnérabilités (eau, agriculture, forêt, tourisme, habitat, mobilité…) selon les situations géographiques. Le paysage devient ainsi « un lieu de discussion » favorable à la convergence des politiques à mettre en œuvre pour y répondre.

Par sa spécificité, et notamment son analyse des perceptions et des liens sensibles humains-paysages qui caractérisent aussi un territoire, la démarche paysagère est un catalyseur potentiel pour amener un changement de regards et de comportements. Parce que chacun-e se sent d'une manière ou d'une autre concerné-e par le paysage qui l'entoure, la démarche paysagère facilite la mobilisation. On le sait, beaucoup de freins persistent à la mobilisation par manque de représentations positives. La démarche paysagère favorise l'émergence d'une nouvelle manière de concevoir l'aménagement du territoire (urbanisme, mobilité, énergies, agriculture, cohabitation avec le vivant, …) plus ancrée à la fois dans les réalités multiples du terrain et les sensibilités de ceux qui pratiquent au quotidien l'espace.

Facilitant l'appréhension des mécanismes de transformation des paysages, sur la base de scenarios illustrés, la stratégie paysagère permet de construire une vision partagée des paysages de demain et ouvre sur l'action prospective du Parc. Il s'agira de construire collectivement un récit de la relation humain-territoire-climat-énergie pour des paysages bas-carbone et résilients.

♦ *Structurer l'ingénierie paysagère du Parc*

Le Parc s'est engagé à accompagner les collectivités dans le domaine de l'aménagement et du paysage. Il est régulièrement appelé à rendre des avis règlementaires sur des documents stratégiques à l'échelle de son territoire mais aussi sur tout projet soumis à étude d'impact ou des avis techniques sur de nombreux projets impactant les paysages. Il est associé à l'élaboration des documents d'urbanisme des collectivités. Le syndicat mixte doit veiller, dans tous ses projets, au respect et à la mise en œuvre de sa Charte.

La stratégie paysagère a ainsi pour objectif de faciliter et structurer la mise en œuvre de ces missions par la définition d'un cadre, ainsi que par la formalisation d'orientations et de mesures suffisamment précises mais aussi partagées par les acteurs du territoire. Cela s'avère d'autant plus nécessaire que le contexte règlementaire a évolué et continue d'évoluer depuis l'élaboration de la Charte, en particulier

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

avec la loi sur l'accélération de la transition et la facilitation des projets de développement d'énergies renouvelables et d'agrivoltaïsme, susceptibles de transformer fortement les paysages.

En définissant des objectifs de qualité paysagère, garants des valeurs paysagères portées par les habitants et acteurs du territoire et de l'habitabilité du territoire, la stratégie paysagère guidera les réponses et accompagnements du Parc dans la mise en œuvre des projets sur le territoire. Elle assurera l'harmonisation des interventions sur le paysage, les décisions d'utilisation de l'espace prises par les collectivités.

Les objectifs de qualité paysagère, répartis par aires géographiques pertinentes, permettront en effet

- D'alimenter les documents d'urbanisme en cours dans lesquels ces objectifs de qualité paysagère sont attendus ;
- D'argumenter des contributions et avis du Parc ;
- De mieux accompagner les communes dans des projets opérationnels, en garantissant la qualité et l'harmonisation des projets

2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

♦ *Gouvernance*

La stratégie paysagère que propose de mener le syndicat mixte du Parc s'inscrit dans le cadre du programme Avenir Montagne ingénierie, dispositif visant à soutenir des besoins d'ingénierie des collectivités territoriales dans le but d'accélérer les démarches de transition et d'adaptation au changement climatique sur les territoires de Montagne. Il s'agit en particulier de mobiliser le projet de paysage, par nature très transversal, pour contribuer à la transition touristique, dans une approche innovante et décloisonnée, vers un tourisme durable, bas-carbone, respectueux de la biodiversité, en équilibre avec les autres activités économiques du territoire.

Afin d'assurer l'articulation du programme Avenir Montagne Ingénierie avec le programme Espace Valléen qui définit la stratégie touristique portée par le Parc, il a été décidé d'une gouvernance commune et donc d'un comité de pilotage commun. Cependant, du fait de la transversalité des thématiques abordées dans le cadre d'une stratégie paysagère, il s'avère nécessaire de l'élargir et d'identifier un noyau d'acteurs comprenant aussi des partenaires intervenant sur les thématiques du paysage et de l'aménagement : Directions départementales des Territoires, services paysage des Directions régionales des Territoires, Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, Directions des pôles aménagement des intercommunalités, Direction des SCOT, ainsi que des acteurs socio-professionnels, notamment. Des financeurs, comme la Banque des Territoires ou l'ADEME pourront également être associés.

♦ *Ingénierie*

Ce programme a permis le recrutement d'une chargée de mission Aménagement et Paysage pour 2 ans dont les missions ont été identifiées précédemment (Délibération n° 2022-04-02) : Organiser et structurer une ingénierie dans les champs de l'aménagement en donnant la priorité aux communes les plus faiblement dotées en ingénierie d'une part ; piloter et coordonner certains projets structurants en matière de diversification et de transition touristique ; accompagner les communes et les socio-professionnels dans leurs projets d'aménagement. Il s'agira à travers cet accompagnement d'accélérer la prise en compte des enjeux d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique dans les projets d'aménagement : lutte contre les îlots e chaleur, récupération des eaux pluviales, désimperméabilisation, végétalisation, réemploi de matériaux, etc.

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Outre le financement d'une ingénierie pendant deux ans, le programme propose :

- Un accompagnement sur mesure au management de projet ;
- Une offre de services complémentaires activables en fonction des besoins identifiés aidés à hauteur de 50 % et plafonnés à 50 000 euros sur les deux ans ;
- Un parcours d'accompagnement des élus via un cycle de visioconférences.

Durant l'élaboration de la stratégie paysagère, l'ingénierie paysagère du Parc se répartira ainsi :

Pilotage de la stratégie paysagère via le « plan de paysage pour la résilience et la transition » et le programme Avenir Montagne et structuration de l'ingénierie paysagère	0,40 ETP
Pilotage des projets structurants dans la diversification touristique telle que notamment la valorisation des cols des Baronnies provençales, des plans d'eau, aménagement des cours d'école, …	0,40 ETP
Mise à disposition des communes et des socio-professionnels d'une ingénierie paysagère dans l'accompagnement de leurs projets d'aménagement ou d'urbanisme	0,20 ETP

Un bilan annuel de l'ingénierie paysagère à disposition des communes sera présenté.

♦ *Appel à projet « plan de paysage »*

Le Parc souhaite élaborer sa stratégie paysagère via une démarche de « plan de paysage », pilier de la politique des paysages française, et dans ce but, de répondre à l'appel à projet 2023 « plan de paysage avec volet transition énergétique » porté conjointement par l'état et l'ADEME.

Qu'est ce qu'un plan de paysage ?

- Le plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères. Il formule des objectifs de qualité paysagère à l'échelle de ces unités géographiques. Elles se traduisent ensuite en actions permettant la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère dans le champ de différentes politiques sectorielles.
- Il permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire et compte-tenu des ressources et de leurs scenarios connus d'évolution et de faire de ces transformations un projet choisi plutôt que subi. C'est pourquoi le Plan de paysage a vocation à être transversal et à nourrir les documents sectoriels d'aménagement et de planification.
- Le plan de paysage est une démarche de projet dont l'objectif est de faire réfléchir ensemble habitants, usagers et aménageurs sur des trajectoires et des actions d'adaptation et de transition qui garantissent la qualité des paysages et des valeurs collectives qui s'y attachent. Le plan de paysage est un outil de dialogue permettant de dessiner les contours des paysages de demain. Dans cet objectif il utilise toute une panoplie d'outils visuels, représentations des scenarios en 3d, cartographies explicites, sensibles ou thématiques, croquis, coupe, schémas, photos, films, etc.
- Le plan de paysage, comme document d'aménagement du territoire, constitue le point de départ d'une démarche concertée entre différents acteurs (élus, habitants, entrepreneurs, etc.), démarche qu'il s'agira ensuite de mettre en œuvre, de suivre, d'animer et de faire vivre dans le temps, sur la base des préconisations contenues dans le programme d'action du document.

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Les grandes étrapes d'un plan de paysage :

- Diagnostic prospectif, dynamique et partagé ;
- Définition d'orientations stratégiques et d'objectifs de qualité paysagères territorialisés ou thématiques ;
- Elaboration d'un plan d'actions et identification des modalités de mise en œuvre opérationnelle, ses actions peuvent correspondre à des politiques sectorielles, des préconisations d'aménagement, des actions de sensibilisation, des outils règlementaires, des expérimentations, …adaptées à chacune des situations territoriales identifiées. Elles seront formalisées sous forme de fiches action ;
- Dispositif de suivi et d'animation ;
- Des actions « starter » démonstratives et mobilisatrices qui peuvent être activées pendant le processus d'élaboration.

Enjeux du Plan de Paysage du Parc

- **Une mise en récit visuelle** des trajectoires de résilience du territoire, des relations humains-territoire-climat-énergie pour faciliter la mobilisation et la convergence des actions. Il s'agit aussi de faciliter l'appréhension des enjeux de manières transversales et décloisonnés pour envisager des solutions qui prennent en compte l'interdépendance des problématiques. Il s'agit de poser la question des paysages de demain, sobres, bas-carbone, résilients face aux effets du dérèglement climatiques, habitables et d'orienter les choix en matière d'occupation de l'espace et de gestion des ressources, dans une nouvelle posture de sobriété et de cohabitation avec le non-humain ;

- **Une démarche mobilisatrice et partagée** au plus près du terrain et des enjeux locaux, qui mobilisent les élus locaux. Le processus d'élaboration et sa vocation pédagogique et mobilisatrice est au moins aussi important que le résultat attendu. L'élaboration du plan de paysage « atterrira » sur des aires géographiques opérationnelles pré-identifiées, en lien avec les intercommunalités et impliquera les élus, habitants et acteurs locaux autant que possible. Le plan de paysage se déclinera en dispositions géographiques opérationnelles afin de faciliter et structurer l'accompagnement des communes par le Parc. Il s'agit de construire des réponses concrètes et le plus consensuelles possibles aux problématiques du territoire, qui intègrent les systèmes de valeurs et les perceptions des habitants, élus, acteurs du territoire ;

  « *Le paysage est une valeur collective. Il est l'expression de valeurs culturelles partagées par une même communauté, qui vont au-delà du seul message esthétique (…) Le défi à relever est bien d'abord d'ordre culturel : le paysage doit devenir un projet, un projet partagé par tous les acteurs qui agissent sur la transformation de notre cadre de vie.* »

  Jean Frebault*, Les aménageurs doivent produire de la qualité paysagère*

- **Une démarche expérimentale qui propose des modalités méthodologiques adaptées :**
  La proposition est d'élaborer le plan de paysage par séquences itératives, en menant les différentes étapes du plan de paysage à l'échelle d'aires géographiques opérationnelles, chaque séquence initiée par un temps de résidence.
  Chaque « atterrissage » permettra d'explorer une situation spécifique, un agencement spécifique des enjeux, des problématiques et des leviers d'action.
  L'approche globale et transversale sera nourrie au fur et à mesure de ses explorations et partagée lors de forum de mutualisation, pour aboutir à l'assemblage et la synthèse et la formalisation du plan de paysage pour l'ensemble du territoire du Parc.

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

- **Enjeux de changement climatique : habitabilité et résilience du territoire**
  Il s'agit de mettre en œuvre une stratégie paysagère qui soit un levier de convergence des actions de transitions écologiques et d'atténuation du changement climatique et qui mobilise le projet de paysage dans l'accompagnement des effets induits par ces changements et vulnérabilités (zones urbanisées, habitats, espaces publics, mobilités, multifonctionnalités des espaces agricoles, naturels et forestiers, ressources en eau, etc.).

- **Enjeux énergétiques**
  Le Parc va se doter en 2023 d'un référentiel sur le développement des énergies renouvelables. Le Plan de paysage doit permettre d'élaborer des scenarios paysagers intégrant l'ensemble des enjeux et vulnérabilités et de mettre en débat les choix à opérer en matière de sobriété et de production d'énergie dans une logique systémique (tourisme, agriculture, forêt, préservation des milieux, partage des ressources notamment en eau …). Il importe d'imaginer collectivement les paysages de demain où la production d'énergie trouve sa juste place. Il est sans doute besoin de créer un nouvel imaginaire qui unifie énergie et paysage. La transformation des paysages doit cependant être acceptée et acceptable, en s'appuyant sur les valeurs partagées, les sensibilités et les savoir-faire locaux, elle doit être compatibles avec les autres enjeux, comme le tourisme, l'activité agricole ou forestière.

♦ *Stage d'appui à la réalisation de plan de paysage (2024)*

Afin d'assurer la réussite de la démarche, il est prévu de renforcer l'ingénierie existante par le recrutement d'un-e stagiaire qui viendra en appui notamment pour la capitalisation des données et le processus participatif, par exemple en initiant un observatoire participatif photographique du paysage en lien avec le SIT ou en menant des enquêtes auprès des habitants et acteurs du territoire.

3. DEROULEMENT ET CALENDRIER PREVISIONNEL

♦ *Phase préparatoire*

Cette étape préparatoire est essentielle pour cibler les problématiques prioritaires à explorer dans le plan de paysage mais aussi pour assurer la mobilisation des élus et des acteurs dans le processus d'élaboration. Dans cet objectif, plusieurs ateliers seront organisés avec les élus du Parcs et un écosystème d'acteurs dans une gouvernance qui sevra être consolidée en amont.

1) ATELIER n° 1, 9 mars 2023 : Programme Avenir Montagne Ingénierie Et stratégie paysagère
   Dans le cadre de la gouvernance commune Espace Valléen et Avenir Montagne Ingénierie il est prévu l'organisation annuelle d'ateliers sur des thématiques particulières. Il est proposé que l'atelier n° 1 de l'année se déroule sur la thématique du programme Avenir Montagne Ingénierie et la stratégie paysagère avec 3 objectifs principaux :
   - Identification de la gouvernance adaptée au programme Avenir Montagne Ingénierie et à l'élaboration de la stratégie paysagère
   - Cartographier collectivement la connaissance dans le but de renforcer la convergence des politiques publiques
   - Identifier et prioriser les outils complémentaires à mobiliser dans le cadre de l'offre de services Avenir Montagne Ingénierie
   - Echanger sur les attendus et orientations de la démarche paysagère

2) ATELIERS PREPARATOIRES DE LA CANDIDATURE : Avril, mai 2023
   Il s'agit d'élaborer de manière participative la candidature à l'appel à projet « plan de paysage » et les objectifs et attendus de cette démarche et de mobiliser les élus et acteurs du territoire qui

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

interviennent dans l'aménagement du territoire à différentes échelles. Il importe, pour la réussite du processus, que la démarche soit portée par les élus sur l'ensemble du territoire du Parc. L'état, par l'intermédiaire des DREAL, accompagne ce processus d'élaboration des candidatures.

Il est envisagé l'organisation de 2 à 3 ateliers répartis sur le territoire du Parc, qui feront appel à des outils participatifs, comme des cartographies collectives, des marches paysagères, etc. Des prestataires extérieurs pourront être sollicités, ainsi que l'offre de services complémentaires du programme Avenir Montane Ingénierie.

Enjeux des ateliers :

- Identifier les aires géographiques d'atterrissage des différentes séquences du plan de paysage correspondant à des situations paysagères spécifiques
- Prioriser les enjeux et leur situation d'interdépendance
- Préciser les attendus du plan de paysage
- Mobiliser les élus du territoire

3) DEPOT DE LA CANDIDATURE : Juin 2023
Les résultats seront attendus pour la rentrée 2023.

4) CONSULTATION ET CHOIX DU PRESTATAIRE : Septembre 2023
Le syndicat mixte organisera une consultation afin de choisir le prestataire (équipe pluridisciplinaire) qui l'accompagnera dans le processus d'élaboration du plan de paysage.

♦ *Etapes du plan de paysage*

Le processus d'élaboration, engagé lors de la phase préparatoire, se poursuivra avec le recrutement d'une équipe chargée d'animer la démarche et d'élaborer le plan de paysage.

Une journée de lancement pourra être organisée à l'automne 2023, en même temps qu'un évènement célébrant les 30 ans de la loi « Paysage », en concertation avec les DREAL et les DDT.

Il se déroulera sur deux ans selon le schéma indicatif ci-dessous, la méthode définitive sera coconstruite lors des différents ateliers préparatoires :

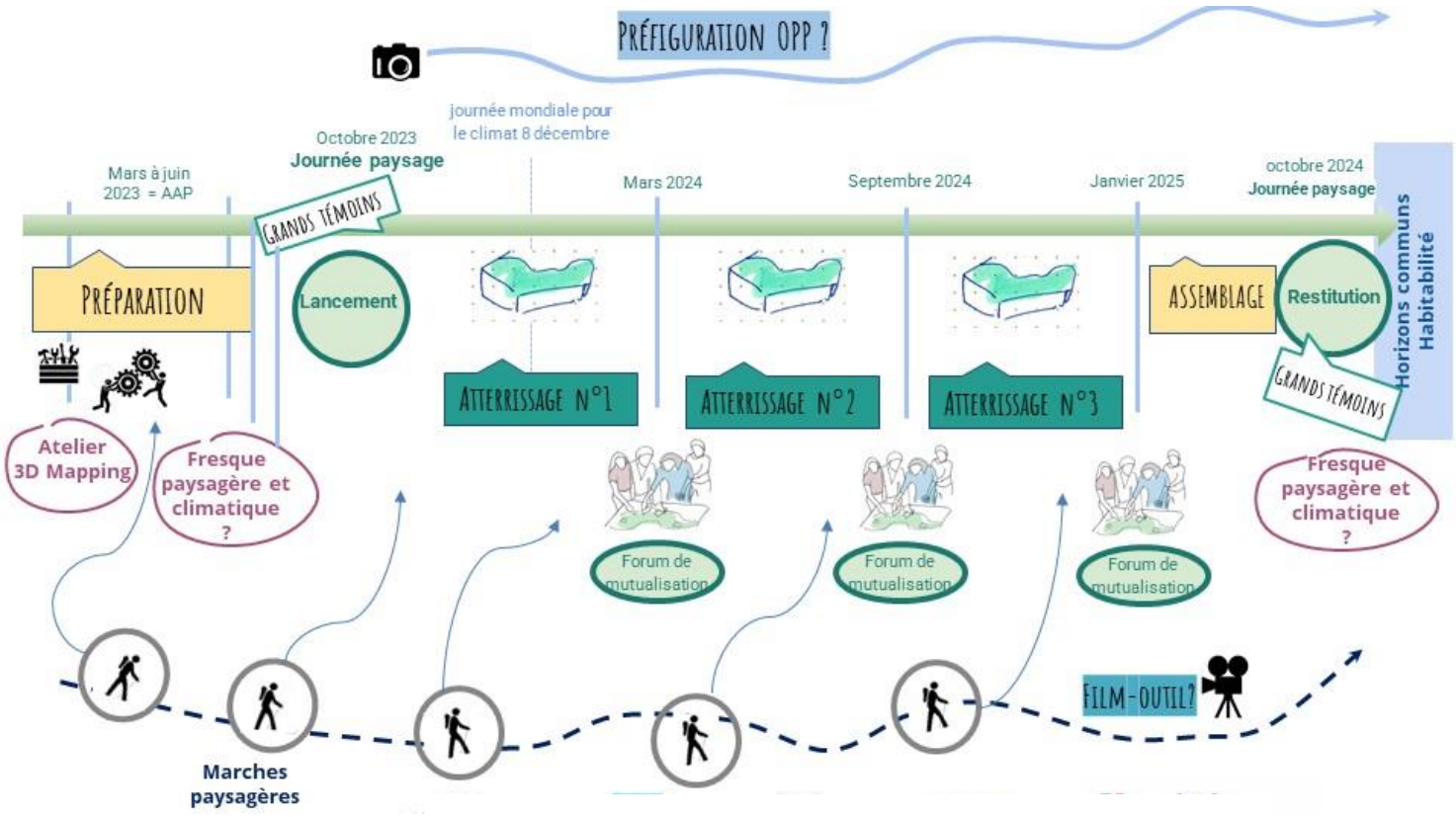

4. ELEMENTS BUDGETAIRES

Les dépenses liées à l'action ont été ainsi estimées, s'étalant de 2023 à 2025 :

DEPENSES	Montants en € HT
Prestation pour l'élaboration d'un plan de paysage et résilience (pour la transition écologique, énergétique et paysagère du territoire)	105 000
Ateliers préparatoires de la candidature via des marches et/ou rdv paysage	3 500
Stage « volet participatif de la stratégie paysagère et initiation d'un observatoire photo des paysages »	4 000
Communication	2 500
TOTAL	115 000

Dans la cadre de l'appel à projet « plan de paysage avec volet transition énergétique », l'aide de l'ADEME a priori mobilisable pourra être de 70 à 80 % de ce montant, d'autres financements pourront être recherchés, notamment pour la phase préparatoire (ANCT, DREAL) :

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes subventions ADEME 80 %
	115 000 €	92 000 €

Répartition pluriannuelle estimée de la dépense :

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024	2025
Fonctionnement	15 000 €	50 000 €	50 000 €
Investissement			

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

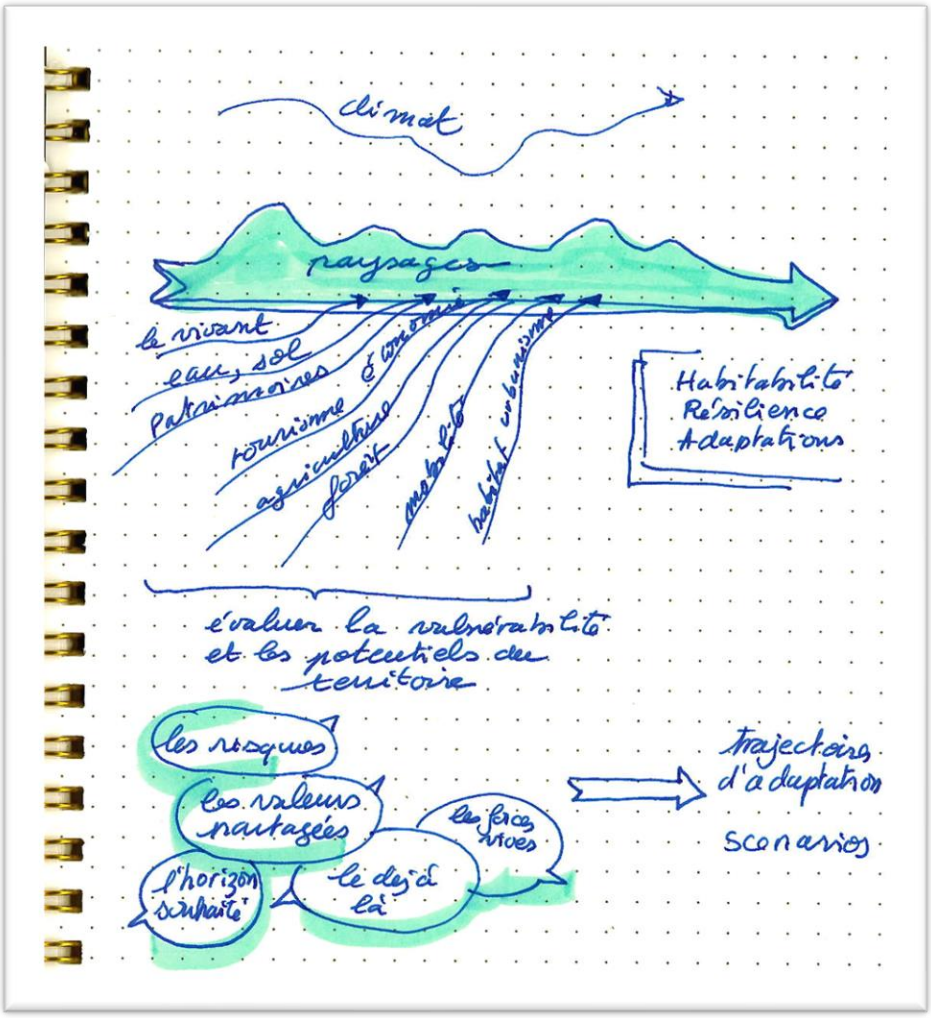

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **jeudi 16 février 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 16/02/2023

Inscription dans les commissions thématiques : dérogation à l'article 8 du règlement intérieur

Retirée

Date du vote : **16/02/2023 - 14h17**
Votants : **26**
Voix totales : **35**
Voix exprimées : **0**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **35**
Taux d'abstention : **0,0%**

Non votants	35 Voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe par procuration à RICHARD Éric	1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à AURIAS Claude	2 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques par procura	1 voix
(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne	2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph	2 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin	1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à COMBES Pierre	2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle par procuration à QUEYREL Kévin	1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à MOULIN Corinne	1 voix
(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à ROLLAND Michel	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **jeudi 16 février 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 16/02/2023

Valorisation et réhabilitation patrimoniale – Mission d'assistance du Parc auprès des communes –Bilan des interventions 2022 et programme d'intervention 2023

Unanimité

Date du vote : **16/02/2023 - 14h24**
Votants : **26**
Voix totales : **35**
Voix exprimées : **35**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	35 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe par procuration à RICHARD Éric	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques par procura	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à COMBES Pierre	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle par procuration à QUEYREL Kévin	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à MOULIN Corinne	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à ROLLAND Michel	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **jeudi 16 février 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 16/02/2023

Ingénierie paysagère - Cadrage et orientations des missions - Programme Avenir Montagne Ingénierie

Unanimité

Date du vote : **16/02/2023 - 14h59**
Votants : **26**
Voix totales : **35**
Voix exprimées : **35**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	35 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe par procuration à RICHARD Éric	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques par procura	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à COMBES Pierre	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle par procuration à QUEYREL Kévin	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à MOULIN Corinne	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à ROLLAND Michel	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **jeudi 16 février 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 16/02/2023

Lavande et tilleul, c'est naturel ! La coopération au service de deux filières emblématiques des Baronnies provençales – redéfinition du projet et du plan de financement (programme LEADER Une Autre Provence 2015-2022)

Unanimité

Date du vote : **16/02/2023 - 15h05**
Votants : **26**
Voix totales : **35**
Voix exprimées : **35**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	35 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe par procuration à RICHARD Éric	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques par procura	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à COMBES Pierre	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle par procuration à QUEYREL Kévin	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à MOULIN Corinne	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à ROLLAND Michel	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **jeudi 16 février 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 16/02/2023

Résidence interParcs Provence-Alpes-Côte d'Azur – Terres de légendes – Principes et budget prévisionnel

Unanimité

Date du vote : **16/02/2023 - 15h10**
Votants : **26**
Voix totales : **35**
Voix exprimées : **35**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	35 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe par procuration à RICHARD Éric	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques par procura	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à COMBES Pierre	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle par procuration à QUEYREL Kévin	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à MOULIN Corinne	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à ROLLAND Michel	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **jeudi 16 février 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 16/02/2023

Mission d'archivage – Partenariat et conventionnement avec les archives départementales de la Drôme

Unanimité

Date du vote : **16/02/2023 - 15h11**
Votants : **26**
Voix totales : **35**
Voix exprimées : **35**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **0**
Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	35 Voix	100,0%
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
	(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe par procuration à RICHARD Éric	1 voix
	(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
	(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
	(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
	(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
	(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à AURIAS Claude	2 voix
	(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
	(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques par procura	1 voix
	(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne	2 voix
	(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
	(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
	(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph	2 voix
	(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
	(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin	1 voix
	(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
	(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
	(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
	(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à COMBES Pierre	2 voix
	(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
	(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle par procuration à QUEYREL Kévin	1 voix
	(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
	(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
	(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à MOULIN Corinne	1 voix
	(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à ROLLAND Michel	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **jeudi 16 février 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 16/02/2023

Liste des adhésions à des organismes extérieurs pour 2023 : ADEM, EducAlpes, réseau ALPARC, 27e région, CAUE 05

Retirée

Date du vote : **16/02/2023 - 15h18**
Votants : **26**
Voix totales : **35**
Voix exprimées : **0**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **35**
Taux d'abstention : **0,0%**

Non votants	35 Voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe par procuration à RICHARD Éric	1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à AURIAS Claude	2 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques par procura	1 voix
(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne	2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph	2 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin	1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à COMBES Pierre	2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle par procuration à QUEYREL Kévin	1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à MOULIN Corinne	1 voix
(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à ROLLAND Michel	1 voix

Rapport des délibérations

Parc Naturel Régional
des Baronnies
Provençales

Date : **jeudi 16 février 2023**
Président : **Nicole PELOUX**
Secrétaire :

Séance - 16/02/2023

Remboursement des frais de déplacement des présidents de commissions thématiques

Retirée

Date du vote : **16/02/2023 - 15h18**
Votants : **26**
Voix totales : **35**
Voix exprimées : **0**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **35**
Taux d'abstention : **0,0%**

Non votants	35 Voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) AURIAS Claude	2 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) BLANC Didier Claude	2 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) CAHN Philippe par procuration à RICHARD Éric	1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) CAMP Jean-Christophe	1 voix
(Conseiller Municipal de Mirabel-aux-Baronnies) CHAREYRE Laurent par procuration à ROUX Frédéric	1 voix
(Conseiller départemental de la Drôme) COMBES Pierre	2 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) CREMILLIEUX Gilles	1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) DARAGON Nicolas par procuration à AURIAS Claude	2 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) JACQUEMART Vincent par procuration à PELOUX Nicole	1 voix
(VP CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) MONPEYSSEN Jean-Jacques par procura	1 voix
(Conseillère départementale de la Drôme) MOULIN Corinne	2 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) MOURIER Marlène par procuration à BLANC Didier Claude	2 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) PELOUX Nicole	1 voix
(Conseiller régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) PERILHOU Jean-François par procuration à CAMP Jean-Christoph	2 voix
(Conseiller Municipal de Montauban sur Ouvèze) PEYRON Roland par procuration à ROCHAS Pascale	1 voix
(Conseiller municipal de Laragne) QUEYREL Kévin	1 voix
(Maire d'Aubres) RICHARD Éric	1 voix
(Déléguée CCBDP - Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) ROCHAS Pascale	1 voix
(Maire de Savournon) ROLLAND Michel	1 voix
(Conseillère régionale Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) ROSSI Agnès par procuration à COMBES Pierre	2 voix
(Maire de Mollans-sur-Ouvèze) ROUX Frédéric	1 voix
(Maire de St Sauveur Gouvernet) RUYSSCHAERT Christelle par procuration à QUEYREL Kévin	1 voix
(Maire de Rosans) TARDY Lionel	1 voix
(Conseillller départemental des Hautes-Alpes) TENOUX Gérard par procuration à CREMILLIEUX Gilles	2 voix
(Conseillère Municipale de Séderon) TOUCHE Danielle par procuration à MOULIN Corinne	1 voix
(Conseiller Municipal de Venterol) TRACOL Yann par procuration à ROLLAND Michel	1 voix